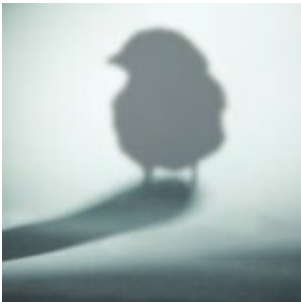


Éleveurs : des mesures en faveur du bien-être animal



© 2020 Les Echos Publishing

Le 28 janvier dernier, le ministre de l'Agriculture a présenté le plan gouvernemental pour la protection et l'amélioration du bien-être animal. À ce titre, il a rappelé que « les animaux domestiques sont des êtres sensibles qui ont droit à du respect et de la bienveillance » tout en prenant soin de préciser que « l'amélioration du bien-être animal doit tenir compte de la réalité économique des filières ». Du coup, le plan entend concilier « la sensibilité des animaux, le travail des éleveurs et le regard de la société ».

Broyage des poussins et castration à vif des porcelets

Parmi la quinzaine de mesures prévues, l'interdiction du broyage des poussins et celle de la castration à vif des porcelets sont programmées pour la fin de l'année 2021.

S'agissant du broyage des poussins mâles, qui a lieu dans les élevages de poules pondeuses car il n'est pas rentable de les nourrir, l'objectif est de trouver une alternative qui puisse être déployée « à grande échelle ». L'une d'entre elles pourrait consister à élaborer une méthode qui permettrait de déterminer le sexe des poussins dans l'œuf, avant l'éclosion donc. Car si cette méthode existe déjà, elle semble, en l'état actuel, ne pas pouvoir s'appliquer à grande échelle.

Quant à la castration des porcelets, qui permet d'obtenir des porcs plus gras et aussi d'éviter l'odeur désagréable que dégage la cuisson de la viande de porc mâle, un arrêté prévoyant son interdiction devrait être pris prochainement. Il devrait également imposer aux éleveurs l'installation de systèmes d'abreuvement, ces derniers ayant un an pour se mettre en conformité. Une opération sous anesthésie locale est envisagée, les organisations vétérinaires étant disposées à élaborer un protocole permettant la prise en charge complète de la douleur. À suivre...

À noter : plus généralement, l'interdiction de toute pratique douloureuse en élevage devrait bientôt être édictée par le biais d'un décret.

Transport des animaux et étiquetage des modes d'élevage

Le ministre a également indiqué que les contrôles sur les transports de longue durée d'animaux seraient prochainement renforcés et les sanctions en cas de manquement à la réglementation (absence de certificat de compétence, utilisation d'un véhicule non conforme...) aggravées.

Autre mesure envisagée, la mise en place, à l'échelon européen, d'un étiquetage des modes d'élevage sur les produits carnés de façon à donner au consommateur une information claire en la matière. Une expérimentation, en ce sens, pourrait être lancée à partir de l'année prochaine.

Enfin, le gouvernement souhaite que les financements publics soient « fléchés en priorité » vers des bâtiments respectant les normes en matière de bien-être des animaux.